



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE PETITE-ROSSELLE

ARRETE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION

N° 085 / 2026

Pôle Direction Générale

Affaire suivie par Mme WATREMEZ M.

Nous, Maire de la ville de **PETITE-ROSSELLE** ;
VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'en raison de la **FETE DES VOISINS** organisée par les riverains de l'avenue de Schoeneck, avec comme référente Madame **BRESTEL Sabrina** demeurant au 11 avenue de Schoeneck, vendredi 29 mai 2026, en vue d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation comme suit :

ARRETONS

Article 1^{er} : du vendredi 29 mai 2026 à 18h00 au samedi 30 mai 2026 à 01h, toute circulation sera interdite dans l'avenue de Schoeneck du n°1 au n°13, jusqu'à l'intersection avec la rue du Puits Wendel, sauf véhicules d'intervention et de secours.

Article 2 : L'interdiction sera mise en place et levée par les organisateurs.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commissaire, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 26 mai 2026

Le Maire
Eric **FEDERSPIEL**



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
OBRINGER R.

Copies à :

DGS, Police Nationale, UO Petite-Rosselle,
Presse, Site, CIS de Forbach, Police Municipale,
Services Techniques, Mme **BRESTEL**.